

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 janvier 2024 - Délibération n° 2024/01/03

Objet : DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE EVOLIS 23.

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 16 janvier 2024, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : SIMON-CHAUTEMPS Franck - POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène - MALIVERT Jacques - BOSLE Alain - MALIVERT Annick - MAGOUTIER Gérard - VERGNAUD Didier - BERTELOOT Dominique - BUSSIERE Jean-Claude - SALADIN Christine - LAINE Joël - GRENOUILLET Jean-Yves - LAGRANGE Serge - GAUDY Sylvain - PATAUD Annick - RICARD Jean-Michel - CAILLAUD Monique - LAPORTE Martine - CLOCHON Bruno - TROUSSET Patrick - FERRAND Marc - DESLOGES Georges - FAURE Josette - SARTY Denis - ESCOUBEYROU Luc - SPRINGER Liliane - SUCHAUD Michelle - GARGUEL Karine - DESSEAUVE Nadine - VALLAEYS Gael - LEGROS Jean-Bernard - PARAYRE Régis - MEYER Christian - CATHELOT Guy - MOREAU Jean-Claude - DAURY Claudine - PAROT Jean-Pierre - SALADIN Christine - COUCAUD Thierry - POITOU Delphine - CALOMINE Alain - LAGRANGE Serge - DERIEUX Nicolas - PAMIES Jean-Michel - LEHERICY Joseph - NOURRISSEAU Pierre-Marie - AUGUSTYNIAK Jérôme -

Etaient excusés : FLOIRAT Myriam - RIGAUD Régis - DEFEMME Catherine - BOUDEAU Philippe - COTICHE Thierry - FINI Alain - GAUTHIER Laurent - DUBREUIL Raymond - MARIE Patrick - DUGAY Jean-Pierre - ROYERE Joel - RICARD Jean-Michel -

Pouvoirs :

1. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M BENABDELMALEK Clément ;
2. M RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène ;
3. Mme DEFEMME Catherine donne pouvoir à M ESCOUBEYROU Luc ;
4. M BOUDEAU Philippe donne pouvoir à Mme DUBOUIS Sandrine ;
5. M COTICHE Thierry donne pouvoir à M DESLOGES Georges ;
6. M FINI Alain donne pouvoir à M BOSLE Alain ;
7. M ROYERE Joel donne pouvoir à Mme SALADIN Christine

Suppléances :

Secrétaire de séance : Monsieur Marc FERRAND

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	45	52			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
52	0	0			



Depuis le 1^{er} janvier 2024 le syndicat mixte EVOLIS 23 exerce la compétence
compétence service public d'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire.

Les nouveaux statuts du syndicat prévoient les modalités de représentation suivante :

« Chaque EPCI est représenté par 1 délégué par tranche entamée de 3 000 habitants, avec au moins 1 délégué
Compte tenu de l'effectif important du Comité syndical, de la diversité des compétences exercées et d'un
nécessaire équilibre de représentation entre communes et EPCI, par dérogation au L 5711-3 et par application
de l'article L.5212-7-1, ces dispositions s'appliquent également aux EPCI adhérents au titre du L5214-21 ou
L5216-7 du CGCT.

Lorsqu'un EPCI est adhérent au titre de plusieurs compétences dont les périmètres sont différents et conduisant
à des représentations différentes, le nombre de délégués est calculé pour la compétence ayant le périmètre le
plus large et parmi ces délégués sont fléchés par l'EPCI ceux ayant pouvoir de vote sur la ou les autres
compétences.

Chaque délégué dispose de 3 voix au Comité Syndical.

Pour Creuse Sud-Ouest, la population totale de référence à prendre en compte est 14 140 (données DESL 2023),
soit 5 représentants, contre un siège avant les transferts.

Pour rappel, les représentants actuels de la Communauté de communes au conseil syndical d'EVOLIS 23 sont :

- Pierre-Marie NOURISSEAU, titulaire
- Sylvain GAUDY, suppléant.

5 représentants et leurs suppléants sont à désigner.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Désigne Pierre-Marie NOURISSEAU, Franck SIMON-CHAUTEMPS, Sylvain GAUDY, Jean-Michel PAMIES
et Martine LAPORTE membres titulaires et Michèle SUCHAUD, Jacques MALIVERT, Christine SALADIN,
Jean-Claude MOREAU et Patrick TROUSSET membres suppléants pour représenter la Communauté de
communes au sein du syndicat mixte EVOLIS 23, conformément aux nouveaux statuts en vigueur ;
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente
décision

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.